

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°143**

Semaine : du 23 au 27 février 2009

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage

La vie éco du 27/02/09

L'inspection des pharmacies d'officine prévue pour 2010

Référentiels juridiques, procédures et suites administratives des missions d'inspection des pharmacies ainsi que la gestion des médicaments stupéfiants et psychotropes à l'horizon 2010.

Le médicament et la pharmacie dans le plan d'action 2008-2012, le cadre normatif des pharmacies hospitalières ; les médicaments et les dispositifs médicaux vitaux ; les médicaments onéreux, les modalités d'estimation des besoins en produits pharmaceutiques ; l'informatisation des pharmacies hospitalières ainsi que les modalités de mise en œuvre des pratiques d'inspection de la pharmacie d'officine dans les différentes régions du Maroc, ont constitué les thèmes principaux de la première journée de la pharmacie hospitalière, organisée le 19 février 2009 par la direction du médicament et de pharmacie du ministère de la santé...

La vie éco du 27/02/09

Amélioration de la gouvernance du secteur du médicament

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur du médicament, le ministère de la santé a mis en place 4 commissions élargies aux industriels de la pharmacie, notamment l'Association Marocaine de l'Industrie Pharmaceutique (AMIP), et aux partenaires du secteur de la santé. Il s'agit de la commission des autorisations de mise sur le marché des médicaments (AMM), la commission scientifique du médicament, la commission du prix du médicament et d'une commission fixant les conditions d'importation des médicaments.

La vie éco du 27/02/09

L'ANAM favorable à l'élargissement de l'AMO aux soins ambulatoires

Le conseil d'administration de l'agence nationale d'assurance maladie (ANAM) se tiendra au début du mois de mars. L'une des principales résolutions à l'ordre du jour l'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO) aux soins ambulatoires. Selon des sources proches de l'agence. Cette dernière est favorable à un tel élargissement alors que les membres du conseil d'administrations de la CNSS, eux, ont décidé lors de leur dernière réunion du 17 février de laisser en suspens cette mesure. Au cas où l'ANAM, qui est l'autorité en matière de l'AMO, décide d'un tel élargissement des prestations aux soins ambulatoires, il est fort probable que la CNSS soit obligée de se plier à la décision...

La gazette du Maroc n° 612 du 20 au 26/02/09

Médicaments

Les Marocains sont mal soignés

Le Maroc peut s'enorgueillir d'avoir une industrie pharmaceutique d'un niveau fort respectable. Nous sommes dans le bon peloton, pour les pays comparables. Cependant, les critiques s'amoncellent. D'abord, malgré l'AMO, le RAMED, les marocains en mal de couverture sociale, consomment peu de médicaments. Ils se soignent mal, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Il faut avoir cette réalité en vue, pour évaluer la problématique du médicament au Maroc. L'exiguïté du marché est un frein au développement comme pour tout secteur marchant

La gazette du Maroc n° 612 du 20 au 26/02/09

Maladies lourdes

Médicaments : des prix en braise

Le Maroc est classé par l'OMS troisième en Afrique, en matière de production pharmaceutique. Pharmacie ? Est-il bon signe que l'industrie pharmaceutique marocaine arrive à couvrir plus de 75% des besoins locaux ? Le pays exporte ses médicaments à l'étranger, en Afrique certes, mais en Europe aussi. On ne le dit pas !

Les maladies sont diverses. Elles vont d'une simple toux aux maladies dites lourdes qui nécessitent un budget qui équivalent parfois au prix d'un appartement haut standing dans une grande ville. L'hépatite C, par exemple, le sida ou une intervention cardiologique. Mais il faut en avoir les moyens dans un pays où le verre de jus d'orange coûte 5DH et le SMIG ne dépasse pas les 2000DH/mois....

La gazette du Maroc n° 612 du 20 au 26/02/09

Entretien avec Omar TAZI, PDG de Sothema et président d'honneur de l'AMIP

« Le plan Emergence a occulté l'industrie pharmaceutique »

La gazette du Maroc : pourquoi les médicaments au Maroc sont aussi chers que dans des pays comme la France alors que leur dosage actif est plus faible et que le pouvoir d'achat est limité ?

Omar TAZI : le dosage au Maroc est exactement le même que celui des médicaments fabriqués au niveau international. Le laboratoire national de contrôle veille sur leur qualité et leur dosage conforme à des normes très strictes. Quant aux prix, étant donné que 68% des produits pharmaceutiques sont fabriqués localement, ils sont jusqu'à 35% moins chers qu'en France....

L'officiel N°72 janvier-février 2009

« Encourager la consommation des génériques »

Le vendredi 06 février 2009, une rencontre a eu lieu à Rabat, entre Madame Yasmina Baddou, Ministre de la Santé et les opérateurs de l'association marocaine de l'industrie pharmaceutique. Au cours de cette réunion, Madame la ministre a longuement présenté la politique de médicament qu'elle entend mettre en place et qui va dans le sens de l'encouragement à la consommation du médicament générique. Ainsi, il est prévu, que le prix du premier médicament générique sera 40% moins cher que la spécialité mère et que celui des génériques suivants sera à chaque fois 5% moins onéreux que le précédent ; ceci jusqu'au cinquième...

L'officiel N°72 janvier-février 2009

Entretien avec M. Mohamed Belghazi

Secteur pharmaceutique : état des lieux selon un pharmacien

L'officiel : quel état des lieux faites-vous de l'industrie pharmaceutique au Maroc ?

M.Mohamed Belghazi : à ces débuts, l'industrie pharmaceutique marocaine était composée de groupes étrangers, de sociétés marocaines et de sociétés mixtes. La concurrence existait, bien sûr, et elle était forte. L'ensemble des laboratoires vivait cependant dans une certaine harmonie, une sorte d'accord tacite les unissait autour de sujets d'intérêt commun.

Aujourd'hui, le divorce entre les multinationales et les sociétés locales est consommé. Les stratégies et les comportements sont opposés....

L'officiel N°72 janvier-février 2009

TVA : ce qui a changé pour le pharmacien en 2009

La TVA est un impôt indirect qui frappe la consommation ou encore un impôt sur la dépense

Il s'agit d'un impôt dont le paiement est fractionné ; il est perçu par l'Etat, non pas au stade final de la consommation, mais à chaque étape du circuit économique.

Sont soumis à la TVA les pharmaciens dont le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année précédente est légal ou supérieur à deux millions de dirhams.

Ils ne peuvent remettre en cause leur assujettissement à la TVA que lorsqu'ils réalisent un chiffre d'affaires inférieur au dit montant pendant trois années consécutives...

L'officiel N°72 janvier-février 2009

Le pharmacien d'officine, maillon incontournable de la politique du médicament générique au Maroc

Les médicaments génériques, qui sont des copies de spécialités dont le brevet est tombé dans la domaine public, jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie de santé de par le monde. Le Maroc n'échappe pas à cette règle puisque la consommation du médicament générique augmente d'année en année. En effet, le pourcentage de médicaments génériques dispensés en 2008 dans le secteur public est de 70%, alors qu'il avoisine les 24% dans le secteur privé. Les intérêts en jeu sont énormes et la politique du générique implique plusieurs intervenants : les pouvoirs publics, l'ensemble des composantes du secteur pharmaceutique, les caisses d'assurance maladie, les compagnies d'assurance, le personnel médical et paramédical et le patient.
